

FRATEL

6^e Réunion annuelle – Tunis – Tunisie, 15 - 17 octobre 2008
« Les effets de la régulation sur le développement de la concurrence »

Table ronde 3:
FAUT-IL RÉGULER LES OLIGOPOLES?

**CONTRIBUTION DU COMITE DE REGULATION DES
TELECOMMUNICATIONS DU MALI**



- Présenté par : **MOCTAR TRAORE**
- Directeur – Département Economie et Concurrence - CRT
-



Plan de présentation

1. Propos introductif sur les réformes dans le secteur des télécommunications
2. Notions sur les oligopoles
3. L'expérience malienne dans la régulation d'un duopole
4. Le comportement des acteurs sur le marché
5. Quelques chiffres sur l'évolution du secteur
6. Conclusions



1 – Propos introductif sur les réformes

- Les réformes dans le secteur des télécommunications ont été généralement opérées selon trois axes :
 - L'ouverture du marché des télécommunications avec le passage d'une situation de monopole à un marché multi opérateur ;
 - La mise en place d'un régulateur sectoriel indépendant et autonome,; et
 - La transformation de l'opérateur historique (changement du management et de la structure du capital).



1 - Propos introductif sur les réformes (suite)

- Si l'introduction de la concurrence a été bénéfique pour les consommateurs et le développement du secteur des télécommunications, **son impact reste limité par le nombre d'opérateurs** intervenant sur le marché (deux à quatre) ceci, du fait des spécificités de l'activité (limitation des ressources rares, économie d'échelle, etc.).



1 - Propos introductif sur les réformes (suite)

- De fait les marchés de télécommunications, pour bon nombre de services restent **des marchés oligopolistiques** dont les comportements peuvent aller de **l'entente illicite** à la **concurrence sauvage**. C'est pourquoi **une régulation s'impose** pour prévenir et au besoin corriger ces travers, néfastes à l'efficacité économique.



1 - Propos introductif sur les réformes (suite)

- Pour que s'instaure une **concurrence saine et loyale** entre acteurs du marché, un certain nombre de tâches doivent être assurées par l'Etat :
 - La **création de normes** nécessaires à la bonne marche du secteur (en vue de l'harmonisation et du contrôle des services) ;
 - **L'attribution de licence** et l'accès aux infrastructures essentielles ;
 - Le **contrôle éventuel** de la tarification ;
 - Le **règlement des litiges** liés à la mise en concurrence et opposant le plus souvent l'opérateur historique aux nouveaux entrants.



2- Notions sur les oligopoles

- L'**oligopole** constitue une situation intermédiaire entre le **monopole** et la **concurrence parfaite**. C'est une situation de marché où plusieurs entreprises produisent le même bien (ou fournissent le même service), **chacun tenant compte de l'existence de ses concurrents**.
- Le **duopole** est un cas particulier d'oligopole avec seulement **deux firmes** offrant le **même produit** à un **grand nombre de consommateurs**. C'est à quelques variantes près le cas au Mali aujourd'hui.



2- Notions sur les oligopoles (suite)

- Sur un marché oligopolistique plusieurs cas de figure peuvent se présenter :
 - Les firmes **choisissent de se concurrencer** : dans ce cas la lutte pour le leadership peut conduire à l'élimination du ou des concurrent(s) du marché ; **le rôle du régulateur** : mettre tous les opérateurs dans des conditions similaires (accès aux ressources rares, accès aux infrastructures essentielles, etc) ;



2- Notions sur les oligopoles (suite)

- Les firmes choisissent **de coopérer** plutôt que de se concurrencer ; il s'établit alors une **entente entre opérateurs afin de maximiser les profits** au détriment du consommateur ; le **rôle du régulateur** ici est de prévenir de telle situation et, le cas échéant, d'y apporter une réponse adaptée (sanction et/ou incitation à la concurrence).



2- Notions sur les oligopoles (suite)

- Une firme est **directrice**, les autres sont **suiveuses** ; les secondes cherchent à bénéficier de l'expertise de la firme directrice ;
- Une firme est **dominante** et dicte les règles du jeu ; les autres sont des **preneurs** de prix.



3 – L'expérience malienne dans la régulation d'un duopole (suite)

■ Rappel

La réforme du secteur des télécoms, débutée en 1998, a été marquée par :

- La définition d'une **politique sectorielle** (la DPS) ;
- La mise en place d'un **cadre légal et réglementaire** des télécommunications (Loi organique et Décrets d'application) ; il consacre l'ouverture du marché à la concurrence et garantit l'instauration d'une concurrence saine et loyale ;



3 – L'expérience malienne dans la régulation d'un duopole (suite)

- La mise en place d'un **organe de régulation sectoriel** : le Comité de Régulation des Télécommunications – CRT
- L'attribution d'une **licence globale** d'établissement et d'exploitation des réseaux et services de télécommunications (juillet 2002) ; et
- La mise en œuvre de **la privatisation de l'opérateur historique**, la Société des Télécommunications du Mali, SOTELMA.



3 – L'expérience malienne dans la régulation d'un duopole (suite)

- Depuis février 2003, le marché des télécommunications est occupé par :
- Deux opérateurs de réseaux et services de télécommunications détenteurs de licences globales :
 - la **Société des Télécommunications du Mali** (SOTELMA), opérateur historique, exploitant un réseau fixe et un réseau cellulaire et dont le statut reste celui de Société d'Etat ; et
 - **Orange Mali**, filiale de la **SONATEL** et membre Groupe **France Telecom**, qui exploite un réseau mobile et un réseau fixe depuis février 2003.

3 – L'expérience malienne dans la régulation d'un duopole (suite)



- Des fournisseurs d'accès à Internet opérant principalement dans les grandes villes
- Des installateurs agréés (PABX, VSAT, GSM ...)

3 – L'expérience malienne dans la régulation d'un duopole (suite)



Les actions majeures menées par le régulateur :

1. **Interconnexion des réseaux** : activation des liens d'interco :
 - Suite au refus d'interconnexion de la SOTELMA pour diverses raisons (politique, syndicale, etc.) au réseau de Orange, le CRT est intervenu afin de concilier les positions des parties.
 - Conditions posées par la SOTELMA :
 - Révision du plan de numérotation pour le mobile ;
 - Mise en œuvre de la privatisation ;
 - Mise en place d'un centre de calcul
 - Dérogation au code des marchés publics pour donner plus de souplesse à l'entreprise.

3 – L'expérience malienne dans la régulation d'un duopole (suite)



- Grace à l'implication personnelle du Ministre, les problèmes majeurs ont été circonscrits. L'établissement des liens d'interconnexion a pu être réalisé 5 mois après le démarrage commercial des activités d'Orange Mali.

- 2. **Interconnexion** : arbitrage de différend sur les tarifs d'interconnexion :
 - Depuis 2004, le CRT intervient, en tant qu'arbitre, dans l'établissement des tarifs d'interconnexion entre les opérateurs de télécommunications (Sotelma et Orange Mali).

3 – L'expérience malienne dans la régulation d'un duopole (suite)



- **Procédure** : audit des coûts des réseaux fixes et mobiles des deux opérateurs, puis détermination des coûts d'interconnexion, sur la base du modèle de calcul CMILT Bottom-up de la Banque Mondiale et fixation des tarifs d'interco applicables sur l'année.
- 3. **Approbaton des tarifs de détail** :
 - En application des dispositions pertinentes de l'Ordonnance 99-043/P-RM du 30 sept. 1999 régissant les télécommunications au Mali.
 - Elle permet de vérifier la cohérence des tarifs et de faire des observations ou des recommandations.

3 – L'expérience malienne dans la régulation d'un duopole (suite)



4. Gestion de la numérotation :

- Manque de coopération de la part de la SOTELMA pour l'utilisation des ressources en numérotation. Le principe de précaution a amené la SOTELMA à réserver plus de bloc que nécessaire pour son expansion.

5. Gestion des fréquences :

- Elle est faite conformément au Plan national des fréquences (conforme au RR de l'UIT), en application depuis décembre 2003.



4 – Le comportement des acteurs

Une réelle compétition existe entre les deux opérateurs

1. A travers les prix et les services fournis:

Evolution des tarifs du mobile prépayés des opérateurs de 2003 à 2008 (en FCFA/mn TTC)

	2003		2004		2006		2007		2008	
	Sotelm a	Orang e	Sotelm a	Orang e	Sotelm a	Orang e	Sotelm a	Orang e	Sotelm a	Orang e
Tarif On Net	204	190	168	190	150	130	130	129	109	110
Mobile vers autre mobile	240	270	240	190	150	150	130	150	109	110
Mobile vers Fixe	291	270	180	190	150	150	99	150	95	110
Internat. Afrique	594	399	543	399	150	150	150	150	150	150



4 – Le comportement des acteurs (suite)

- **Constat** : les **décisions** d'un opérateur sont toujours suivies d'une **réaction** de son concurrent. Cela a permis de réaliser des **baisses constantes des tarifs** et une **amélioration de la qualité de service** pour le bonheur des consommateurs.



4 – Le comportement des acteurs (suite)

2. A travers la diversification des offres

- En plus des offres prépayés et post payés, **plusieurs offres ont été développés** en direction des entreprises, et des institutions (offres entreprises post payées, offres entreprises prépayées, flotte) ;
- Introduction de **la facturation à la seconde** par l'opérateur historique et ensuite par le nouvel entrant
- Introduction par Orange de **l'offre de réseau unique** : permet aux abonnés d'Orange Mali en déplacement dans certains pays où le groupe Orange exploite des réseaux mobiles, de « **recevoir des appels et de téléphoner comme s'ils étaient au Mali** ».



4 – Le comportement des acteurs (suite)

3. A travers des actions promotionnelles :

- Vente de cartes SIM à **prix « zéro »** (la SIM est donnée avec crédit de 1000 FCFA au prix de 1000 FCFA) ;
- **Bonification sur l'achat des recharges** prépayées pouvant atteindre 30% en fonction du prix nominal de la recharge.
- Proposition de **package Téléphone + SIM + Recharge** à des prix très abordables.



5 - L' évolution du secteur en chiffres

3.1 Evolution du parc d'abonnés de 2003 à 2008

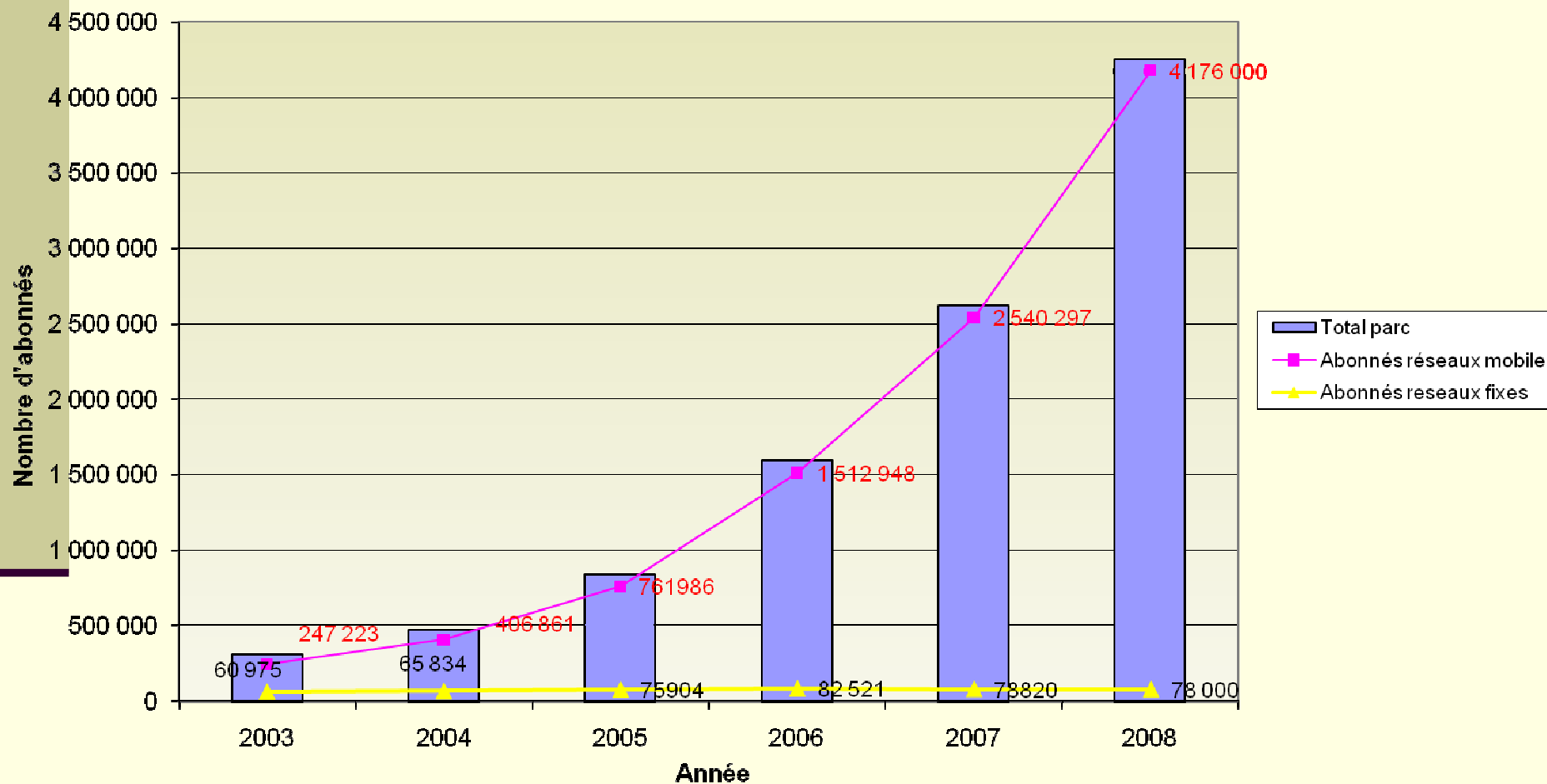
	2003	2004	2005	2006	2007	2008*
Fixe	60 975	65 834	75 904	82 521	80 005	78 000
Mobile	247 223	406 861	761 986	1 512 948	2 530 885	4 176 000
Total parc abonnés	308 198	474 699	839 895	1 597 475	2 612 897	4 254 000
Télédensité globale	2.80%	4,1%	7,2%	13,0 %	20,8%	33%

2008 : estimations CRT



5 - L' évolution du secteur en chiffres (suite)

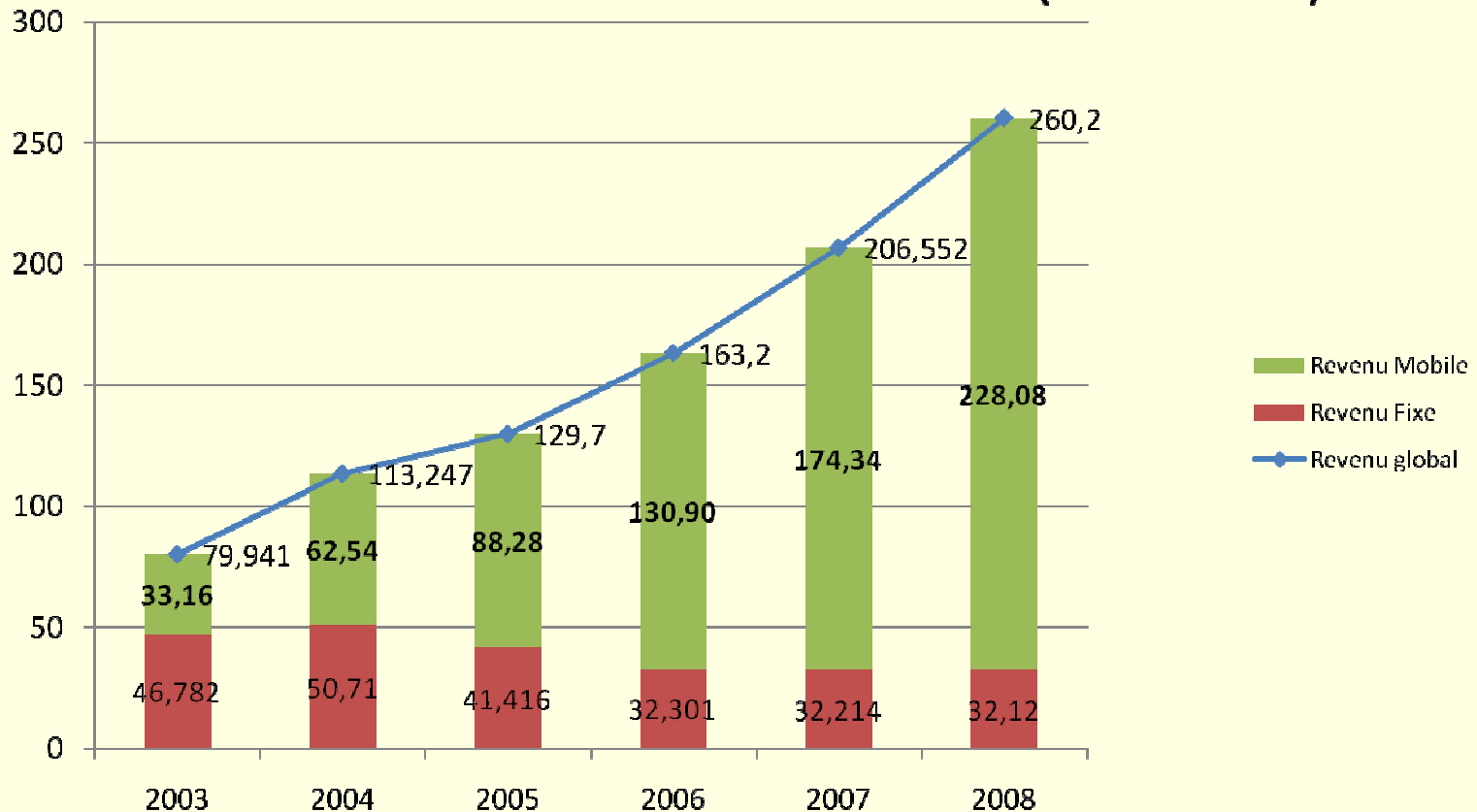
Evolution du nombre d'abonnés de 2003 à 2008





5 - L' évolution du secteur en chiffres (suite)

3.2 Evolution des revenus de 2003 à 2008 (Mlds FCFA)



1 Euro = 655,957 FCFA



5 - L' évolution du secteur en chiffres (suite)

3.3 Evolution des tarifs d'interconnexion de 2004 à 2008

(En FCFA TTC/mn)

	2004	2005	2006	2007	2008
Terminaison sur réseau fixe local	16/20*	18,12	18,12	18,12	17,68
Terminaison sur un réseau fixe interurbain (national)	110	66	46,3	46,3	40
Terminaison sur un réseau mobile	70	73,8	54,46	54,46	45
Réseau fixe vers réseau mobile	105				

1 Euro = 655,957 FCFA



6 – Conclusions:

- Une réelle concurrence peut s’instaurer dans un environnement oligopolistique et même dans le cas d’un duopole.
- Au Mali, les opérateurs ont jusque là jouer la carte de la compétition plutôt que de la collaboration;
- Effets pervers de la chose: les champs de collaboration avantageuse sont parfois altérés:
 - Partage d’infrastructure et location de capacité;
 - Mutualisation de liaison ;



6 – Conclusions (suite)

Des problèmes existent :

- L'opérateur historique pourra t-il soutenir encore longtemps la compétition face à un groupe?

Des perspectives heureuses:

- L'espoir d'un secteur revigoré avec la privatisation en route de la SOTELMA dont le bouclage est attendu avant fin 2008.

D'autres actions sont en cours pour renforcer le secteur des télécoms :

Renforcement du CRT



6 – Conclusions (suite)

D'autres actions sont en cours pour renforcer le secteur des télécoms :

Renforcement du CRT;

revue du cadre légal et réglementaire

Développement de l'accès universel

Système de contrôle et de gestion des fréquences



Merci de votre attention./.